

LES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL, LE LOGEMENT ET L'HÉBERGEMENT DES ADULTES EN SITUATION DE HANDICAP



L'ACCUEIL
DE JOUR



L'ACCUEIL
FAMILIAL



L'HÉBERGEMENT
NON-MÉDICALISÉ



LE LOGEMENT
SOCIAL



L'HÉBERGEMENT
MÉDICALISÉ



L'HABITAT
SEMI-AUTONOME



L'ADAPTATION
DU LOGEMENT

ÉDITO

Forte d'un tissu associatif riche, la ville de Boulogne-Billancourt offre un large choix de solutions d'hébergement et de logement pour les personnes en situation de handicap. Les services de la Ville mettent quant à eux tout en œuvre pour faciliter l'accès au logement social aux personnes en situation de handicap et soutenir les projets d'adaptation de leur logement avec Grand Paris Seine Ouest.

La Ville plus facile.

Pierre-Christophe Baguet
Maire de Boulogne-Billancourt



L'ACCUEIL DE JOUR

Il existe plusieurs types d'accueil de jour pour les adultes en situation de handicap : soit en ESAT (établissements et services d'aide par le travail) soit en Foyers de vie, appelés aussi CAJ (centres d'accueil de jour), selon la capacité des personnes à exercer une activité professionnelle. L'accueil de jour n'est pas médicalisé. Les personnes y sont orientées par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

Les démarches auprès de la MDPH :

Pour être orienté en établissement d'accueil de jour, ou en hébergement médicalisé ou non-médicalisé, une demande doit être déposée auprès de la MDPH. Ce dossier est disponible en ligne. Il peut aussi être retiré et déposé auprès du CCAS de Boulogne-Billancourt.

MDPH des Hauts-de-Seine – 2, rue Rigault, Nanterre

01 41 91 92 50

CCAS de Boulogne-Billancourt – 24 bis, avenue André-Morizet

01 55 18 47 48

Une maison départementale des personnes handicapées (MDPH) a une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leur famille, ainsi que d'attribution des prestations, d'orientation scolaire, médico-sociale ou professionnelle.

LES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JOUR À BOULOGNE-BILLANCOURT ET À PROXIMITÉ

Les CAJ ont pour objectif de favoriser la socialisation et l'autonomie des personnes autour d'activités manuelles, créatives ou sportives. Les ESAT permettent aux personnes d'exercer une activité professionnelle tout en bénéficiant d'un soutien médico-social dans un milieu protégé.

Les personnes accueillies la journée en CAJ et en ESAT vivent au domicile familial ou en foyer de vie.

LE CENTRE D'ACCUEIL DE JOUR (CAJ) MADELEINE VINET (UNAPEI 92)



11-13, sente de la Pyramide

01 46 03 23 25 - vineteric@pbrds.fr

LE CAJ JEAN-CLAUDE RICHARD (UNAPEI 92) 
57-59, rue du Chemin-Vert
01 46 09 09 00 - citljcr@pbrds.fr

LE CAJ DE VANVES (UNAPEI 92) 
21 bis, rue Aristide-Briand – Vanves
01 41 46 18 40 - citlvanves@pbrds.fr

L'ESAT YVONNE WENDLING (UNAPEI 92) 
41, allée Sainte-Lucie – Issy-les-Moulineaux
01 45 29 00 59 - esatwendling@pbrds.fr

L'ESAT GEORGES DAGNEAUX (UNAPEI 92) 
30, rue Benoît-Malon – Issy-les-Moulineaux
01 46 42 44 49 - esatdagneaux@pbrds.fr

ESAT SUSANNE LAWSON (UNAPEI 92) 
47, rue d'Arthelon – Meudon
01 49 66 68 70 - esatlawson@pbrds.fr



L'ACCUEIL FAMILIAL



Un accueillant familial (personne seule ou couple) accueille à son domicile, moyennant rémunération, un adulte handicapé. Il doit avoir un agrément délivré par les services du département.

Cette solution d'hébergement peut convenir notamment aux personnes dépendantes, du fait de l'âge ou du handicap qui ne disposent plus de l'autonomie nécessaire pour vivre à leur domicile ou qui ne s'adaptent pas à un hébergement en collectivité, ou en établissement spécialisé.

Les services du département délivrent sur demande la liste des accueillants familiaux agréés.

0 806 00 00 92 – www.contact.hauts-de-seine.fr



L'HÉBERGEMENT NON-MÉDICALISÉ

L'hébergement non-médicalisé est destiné aux personnes travaillant en ESAT ou étant accueillies en CAJ pendant la journée. Les personnes y sont orientées par la MDPH.

LES FOYERS D'HÉBERGEMENT NON-MÉDICALISÉS À BOULOGNE-BILLANCOURT

LE FOYER DU POINT DU JOUR (UNAPEI 92)



14, rue des Peupliers
01 46 08 02 88 - fpj@pbrds.fr

LE FOYER MICHELLE DARTY (UNAPEI 92)



10, rue Victor-Griffuelhes
01 46 10 99 30 - fmdb@pbrds.fr

LE FOYER ERIC (UNAPEI 92)



Le Foyer dispose de 2 adresses géographiques :
Résidence Eric au **11, sente de la Pyramide**
Villa Désiré au **127, rue de Silly.**
01 46 03 23 25 - vineteric@pbrds.fr



LE LOGEMENT SOCIAL



Les personnes en situation de handicap sont déclarées prioritaires pour leurs demandes de logements sociaux. Il faut en faire la demande auprès de la Direction du logement de la Ville.

24 bis, avenue André-Morizet – 01 55 18 55 08.



L'HÉBERGEMENT MÉDICALISÉ

Il est destiné à des personnes atteintes d'un handicap nécessitant une prise en charge médicale importante. Les personnes y sont orientées par la MPDH.

Les Foyers d'Accueil Médicalisés (FAM) proposent un hébergement et un accompagnement à tout adulte handicapé gravement dépendant qui n'arrive pas à réaliser seul les actes de la vie courante.

Les Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS) proposent un hébergement aux personnes présentant un degré de dépendance plus important que la population accueillie dans les FAM.

LES FOYERS D'HÉBERGEMENT MÉDICALISÉ À BOULOGNE-BILLANCOURT

LE FOYER D'ACCUEIL MÉDICALISÉ DE BILLANCOURT (UNAPEI 92)



Il accueille des personnes polyhandicapées à partir de 20 ans et des personnes avec un handicap mental à partir de 45 ans.

47, rue Marcel-Bontemps

01 41 10 08 90 - famdb@pbrds.fr

LA MAISON D'ACCUEIL SPÉCIALISÉE PERCE-NEIGE



Cet établissement est exclusivement dédié à l'accueil des personnes avec un Locked-in Syndrome et des personnes tétraplégiques médullaires post-traumatiques de niveau haut.

4, avenue Pierre-Lefauchaux

01 47 61 87 70



L'HABITAT SEMI-AUTONOME

RÉSIDENCE « LE CAP » (HABITAT ET HUMANISME)



Une résidence d'accueil va ouvrir ses portes à Boulogne-Billancourt pour de jeunes adultes en situation de handicap mental ou avec des troubles du spectre autistique. Cette résidence favorise la mixité des publics puisqu'elle accueillera 15 résidents en situation de handicap et 3 étudiants, pour partager du temps ensemble. Chaque résident vit dans un studio autonome et des espaces collectifs sont partagés. Une animation collective et un suivi individuel sont assurés par des bénévoles, plusieurs salariés, et un service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS).

6, rue Koufra

01 40 19 15 15



LES AIDES À L'ADAPTATION AU LOGEMENT

OPÉRATION HABITAT QUALITÉ

GRAND PARIS SEINE OUEST (GPSO)



L'opération habitat qualité de GPSO permet d'accompagner les personnes en situation de handicap dans leur projet d'adaptation de leur logement : un conseiller qualité les accompagne sur leurs projets de travaux et se charge de constituer leur dossier de demande d'aide financière auprès de la MDPH, de GPSO, et de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH). Tout ou partie du montant des travaux peut être pris en charge, en fonction des ressources du foyer.

Des permanences sont proposées à l'Hôtel de Ville les mardi et vendredi de 9h30 à 12h. **26, avenue André-Morizet**

01 41 10 81 10 - gpso.aideshabitat@urbanis.fr



HANDICAP VISUEL



HANDICAP MOTEUR



HANDICAP PSYCHIQUE



HANDICAP AUDITIF



HANDICAP MENTAL

VOUS AVEZ UNE QUESTION ?
CONTACTER LE **01 55 18 47 67**

CCAS BOULOGNE BILLANCOURT

Annexe de l'hôtel de ville
Bâtiment Delory. Rez-de-chaussée.
24 bis, avenue André-Morizet
Boulogne-Billancourt
01 55 18 47 48

HORAIRES

Lundi-mercredi : 8h45-12h et 13h30-17h30

Vendredi : 8h45-12h et 13h30-16h45

